



L a u s a n n e

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 24 août 2017
IdAff 281'479 – CD/URB – AB/VBS/FB-ab

Question n° 16 de Benoît Gaillard, déposée le 2 mai 2017 « Construction de nouvelles places de parc au chemin de Belle-Source »

Rappel

L'objectif de préserver autant que possible les espaces de verdure en ville est largement partagé. Parfois, l'intérêt public de certains projets doit évidemment prévaloir. Mais au chemin de Belle-Source, c'est la construction de nouvelles places de parc qui a été mise à l'enquête du 24 février au 27 mars 2017. En plein centre-ville, sur un chemin privé sans trottoir, ces nouvelles places remplaceraient un jardin qui participe à la qualité urbaine des lieux et au bien-être des riverains. Il y a donc matière à s'interroger. C'est pourquoi je pose les questions suivantes à la Municipalité, parallèlement à l'opposition collective et à la pétition déposées par les habitants du quartier.

S'en suivent les questions suivantes :

- 1. Quelle est à ce stade la position de la Municipalité sur le projet de parking dont la construction était à l'enquête publique du 24 février au 27 mars 2017 au chemin de Belle-Source 6 ? De quelle marge de manœuvre la Municipalité dispose-t-elle dans l'octroi ou non de permis de construire dans de tels cas ?*
- 2. La Municipalité dispose-t-elle de moyens pour préserver des ensembles architecturaux ou urbanistiques, sur la base par exemple de l'inventaire des sites construits d'importance nationale, dont le volume concernant Lausanne est paru en 2016 ?*
- 3. Sur le plan de la politique de mobilité, quelle appréciation la Municipalité fait-elle d'un projet qui aurait pour conséquence la construction de 6 nouvelles places de parc dans un petit chemin privé en plein centre-ville, et sur quelles dispositions se fondera-t-elle pour octroyer ou non le permis de construire ?*

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

Réponse de la Municipalité

1. *Quelle est à ce stade la position de la Municipalité sur le projet de parking dont la construction était à l'enquête publique du 24 février au 27 mars 2017 au chemin de Belle-Source 6 ? De quelle marge de manœuvre la Municipalité dispose-t-elle dans l'octroi ou non de permis de construire dans de tels cas ?*

L'enquête publique a soulevé 21 oppositions et une intervention. Le dossier a été présenté à la Municipalité le 10 août 2017 qui a refusé l'octroi du permis de construire en vertu de l'art. 70 PGA qui traite des aménagements extérieurs, article intégré dans le chapitre 3.8 PGA – Esthétique, intégration des constructions et protection du patrimoine.

2. *La Municipalité dispose-t-elle de moyens pour préserver des ensembles architecturaux ou urbanistiques, sur la base par exemple de l'inventaire des sites construits d'importance nationale, dont le volume concernant Lausanne est paru en 2016 ?*

En matière d'esthétique des constructions, la Municipalité, qui évalue les circonstances locales dans le cadre de l'octroi d'un permis de construire, a une grande liberté d'appréciation. Elle dispose en effet des articles 86 LATC, 69, 70 et 73 PGA.

Elle peut en outre se référer à l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale (ISOS), entré en vigueur le 1^{er} octobre 2015, pour effectuer une pesée d'intérêts et estimer une situation détaillée. Dans le cas d'espèce, l'ISOS prévoit un périmètre de sauvegarde « B ». Le bâtiment existant a reçu une note *4* au recensement architectural du Canton de Vaud, ce qui signifie qu'il s'agit d'un objet bien intégré. Le jardin qui l'entoure n'est quant à lui pas recensé.

3. *Sur le plan de la politique de mobilité, quelle appréciation la Municipalité fait-elle d'un projet qui aurait pour conséquence la construction de six nouvelles places de parc dans un petit chemin privé en plein centre-ville, et sur quelles dispositions se fondera-t-elle pour octroyer ou non le permis de construire ?*

La politique de mobilité de la Ville prend effet sur le domaine public communal. Ici il s'agit d'un chemin privé. En termes de mobilité, la création de six places de stationnement supplémentaires sur ce tronçon privé aurait eu un impact limité sur la circulation de ce chemin. Dans le cas présent, la problématique concerne avant tout la qualité des aménagements extérieurs.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 24 août 2017.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Grégoire Junod

Le secrétaire :
Simon Affolter

